

Affaire suivie par le Service Valorisation des Déchets
Tél. 04 79 10 48 48 • E-mail : dechets@arlysere.fr

Albertville
Allondaz
Beaufort
Bonvillard
Césarches
Cevins
Cléry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Blay
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grévy-sur-Isère
Grignon
Hauteluce Les Saisies
La Bâthie
La Giettaz
Marthod
Mercury
Montailleur
Monthion
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pallud
Plancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésol
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venihon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron

Objet Installation d conteneurs semi enterrés (CSE)

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération ARLYSERE organise la gestion des déchets sur son territoire sachant que lors de sa création la collectivité a récupéré des modes d'organisation différents, propres à chacun des précédents gestionnaires. Dans ce cadre, un des objectifs prioritaires d'ARLYSERE a été d'harmoniser les différents modes de collectes à l'échelle de son territoire, et ce, dans le respect des engagements pris par ailleurs en matière de développement durable.

C'est la raison pour laquelle les élus ont décidé d'implanter sur l'ensemble des 39 communes des plateformes de conteneurs semi-enterrés (CSE) visant à supprimer de façon progressive les collectes en bacs individuels qui impactent fortement le bilan carbone et les dépenses de la collectivité.

Pour autant, compte-tenu de la typologie et de l'étendue de notre territoire il est difficile d'uniformiser, tant du point de vue technique que financier, le mode de collecte dans des délais courts.

Aussi, ces projets sont-ils mis en œuvre progressivement selon un programme pluriannuel. Ils se construisent en étroite collaboration avec les communes concernées et doivent répondre aux contraintes et difficultés rencontrées sur le terrain (acquisition du foncier, recherches des réseaux, notamment).

Le choix des emplacements de ces plateformes est étudié préalablement par les services d'Arlysère, de façon stratégique au regard des circuits de passage obligé des usagers. Ils respectent également les normes PMR et garantissent de fait l'accessibilité aux contenants pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, ces équipements permettent également de simplifier le geste de tri en regroupant la totalité des flux de déchets (Ordures Ménagères/ Tri sélectif et verre).

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Frédéric BURNIER FRAMBORET
Vice-Président

